MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 706 Subvention (1.070 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris.

Cette association a été déclarée à la Préfecture le 16 décembre 1997. Son siège social est fixé au 8, rue Riesener dans le 12e arrondissement.

Selon ses statuts, cette association a pour objet: la défense des droits de tous les bénéficiaires relevant de l'article D 432 du Code des pensions militaires et de leurs ayants droits ; l'aide aux veuves , orphelins et ascendants de guerre , par le moyen de l'entraide entre les personnes concernées et auprès de leur famille ; l'action constante, afin de sauvegarder leurs intérêts individuels , collectifs et matériels près de toutes les autorités ; la création d'organismes sociaux et d'entraide, culturels et de loisirs, en faveur de tous les adhérents ; le développement et la mise en place de tous les moyens d'action civique et de transmission de la mémoire ; de défendre les institutions républicaines et démocratiques, et enfin d'œuvrer pour l'établissement d'une paix juste et durable.

Cette fédération fait partie de la F.N.C.R (Fédération nationale des combattants républicains), fondée en 1922, qui a eu notamment pour présidents d'honneur : Aristide Briand, Edouard Herriot et Gaston Doumergue. Elle s'est illustrée en concevant la Carte du Combattant, associée à certains avantages, en faveur de ceux qui ont combattu lors de la Grande Guerre, puis en œuvrant pour son attribution aux anciens combattants résistants ainsi qu'aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Cette association vient tout particulièrement en aide à ses adhérents qui rencontrent des difficultés financières. Elle s'attache à intervenir auprès des administrations afin d'obtenir à ses adhérents une juste réparation des dommages subis.

Par ailleurs, la fédération participe très activement à l'organisation de cérémonies commémoratives, manifestations et expositions au bénéfice des veuves de guerre et des anciens combattants.

Afin de lui permettre de poursuivre ces actions, je vous propose de lui attribuer en 2012 une subvention dont le montant est égal à celui que nous lui avons accordé en 2011 soit 1.070 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 706 Subvention (1.070 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu -Charier au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.070 euros est attribuée à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris dont le siège social est situé 8, rue Riesener 750012 Paris A00158/2012-06705/20524.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants